



Réunion CSAL-FS du 26/03/2024

Compte-rendu

Présents :

Direction: M. PESSAROSI Directeur DDFIP Aude et président du CHS-CT, M BARES Directeur adjoint, Mme CALICHARANE (assistante de prévention), Mme PICAULT

OS: CGT : N. CASTILLON, C. DEMAYA, Solidaires 3 présents, FO 2 présents

Intervenants: M Y. DURANTIN (ISST), Mme AMIEL (en téléconférence), Mme C. AGOSTINI (assistante sociale)

Après la lecture de liminaire, le Directeur tient à faire un point sur l'éventualité de signer une convention avec le Centre de Gestion (CDG) de l'Aude concernant le médecin de prévention. En effet sur notre département, nous n'avons plus de médecin de prévention attiré depuis bien trop longtemps et nous devons faire appel à ceux des départements voisins en cas d'urgence uniquement. Dans un 1er temps, le CDG a répondu qu'il n'y avait pas d'objection à condition que cette convention concerne tous les agents et pas uniquement les urgences. La Direction est en attente d'un retour du CDG pour signature de cette convention.

6 points sont à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée du CSAL et prévus sur la matinée seulement...

1- Approbation PV du CSAL-FS du 23/11/23

Aucune remarque, vote pour de l'ensemble des OS

2- Suivi des engagements pris en CSAL-FS

Suite à la demande des OS, la Direction assure que le catalogue des formations proposées dans le cadre de la FS sera envoyé par mail directement à tous les agents de la DDFIP et disponible sur Ulysse 11. Le Directeur tient à rappeler que si l'agent souhaite participer à l'une des formations proposées, il devra tout de même formuler sa demande auprès de son chef de service.

La maintenance des fontaines à eau est en cours sur tous les sites du départements (déjà effectuée à Limoux). La Direction veillera à ce que cet entretien soit annuel.

3- Vote du Budget SST 2024

L'enveloppe locale SST 2024 est de 46 323 €, l'enveloppe formation est, elle, de 13 301 €. Mme Amiel tient à préciser que au besoin, l'enveloppe locale peut alimenter l'enveloppe Formation. Le contraire n'est en principe pas possible en cours d'année mais autorisé en fin d'exercice de manière à ne pas perdre de crédit.

12 formations nous sont proposées:

- Prévention des troubles musculo-squeletiques : budgétée en 2023.

- Yoga des yeux (1 séance sur Carcassonne, 1 séance sur Narbonne) : vote POUR.

- Accroître son efficacité relationnelle par l'écoute bienveillante : Vote CONTRE en conservant le devis sous le coude en vue de l'élaboration du PAP après la campagne du DUERP.

- Gérer les situations difficiles : idem formation précédente

- Mieux vivre le changement : vote CONTRE.

- Prévention des risques canins : vote POUR.

- Maniement de la chaise incendie : vote POUR, pour le site de Carcassonne Cité pour le moment, seul site à disposer d'un tel équipement. L'ISST tient à rappeler à ce sujet qu'on ne peut pas obliger un agent à rester avec un collègue PMR en cas d'alarme incendie.

- Risques routiers : vote POUR.

- EcoConduite : vote CONTRE, les OS estiment que cela pourrait faire l'objet de la campagne EcoFip et donc d'un financement par la Direction.

- Secourisme PSC1 : vote POUR, les formations sur Carcassonne et Narbonne ont déjà été réalisées en ce début d'année.

- Recyclage Secourisme PSC1 : vote POUR sur les sites de Narbonne et Carcassonne. Formation sur 1/2 journée pour remise à niveau alors que la formation initiale PSC1 dure la journée entière.

- Evacuation Incendie : vote POUR, formation prévue pour l'ensemble des agents de la DDFIP 11 (environ 500 agents à former).

- Habilitations électriques : vote POUR, il doit y avoir sur chaque site, une personne ayant cette habilitation. Cette formation sera prévue principalement pour les agents techniques, mais des agents non-techniques peuvent également s'inscrire. M Barès nous informe que sur le site de Narbonne, la Direction va s'attacher à recruter un permanent (sorte de régisseur comme à Carcassonne) afin de gérer les problèmes techniques liés à l'immeuble de Narbonne et de manière à soulager le responsable du site.

Le volet "Formation" est donc de 24 652 €, il faut donc un abondement de l'enveloppe locale de 11 351 €. Il reste donc sur cette enveloppe locale 34 972 €.

La Direction nous propose les actions locales suivantes :

- Maintenance et remise à plat des défibrillateurs : vote POUR.

- Installation des boîtiers pour la sécurité incendie : vote POUR, ces boîtiers seront positionnés sur tous les sites et contiendront les brassards et gilets des guides et serres-fîles.

- Installations de poubelles dédiées aux protections hygiéniques : pas de vote, en attente d'informations complémentaires sur les différents contrats proposés pour l'installations et l'entretien-nettoyage mensuel de ces poubelles.

- Achat de trousse de secours : pas de vote, en attente du

rescencement complet des besoins.

- 1 aménagement de poste : vote POUR. Concernant ce sujet, l'assistante de prévention rappelle qu'une demande d'aménagement de poste doit être formulée par l'agent au service RH de la Direction qui fait ensuite remonter cette demande au secrétariat du médecin coordinateur de l'interrégion.

Au terme de ces actions, il reste sur l'enveloppe locale, des crédits à hauteur de 31 652 €.

4- Travaux immobiliers sur le CFP de Narbonne

Avant d'entamer le sujet, le Directeur nous informe des avancées concernant l'installation d'un service supra-départemental sur le site de Narbonne. La décision finale est actuellement dans le bureau du Ministre. A savoir que le projet soutenu par la division SPIB (budget immobilier) de la DG serait l'installation d'un CDC Pro sur le site de Narbonne. La Direction souhaite que tous les travaux puissent se faire en même temps, mais elle n'a actuellement aucune information concernant un éventuel calendrier. Les travaux sur le R+1 devrait attaquer courant 2024. Le recrutement des entreprises par le biais de marchés publics va démarrer sous-peu. Il est fort probable que les travaux au R+2, dans l'éventualité de la validation du projet, ne démarrent pas en même temps qu'au R+1, l'idée serait que cela se fasse dans la continuité. Si le projet d'un CDC Pro à Narbonne est validé, il est évoqué la date du 01/09/2025 pour son installation.

Il nous est présenté un rapport d'audit énergétique du site de Narbonne qui apporte les conclusions suivantes : "Malgré une faible isolation du bâtiment, les performances des systèmes de chauffage et de climatisation permettent d'obtenir une lettre énergétique de C. La réalisation des travaux préconisés (1 178 000 €) permettrait un gain en efficacité de 56%. La réalisation des travaux dit prioritaires permettrait tout de même une économie de 27% en consommation".

Ensuite M Durantin (ISST) nous présente son rapport suite à sa visite du site de Narbonne. Sur ce rapport, beaucoup d'éléments sont évoqués, points négatifs mais aussi des points positifs. Ces constatations ont donné lieu à l'établissement d'une liste de priorités à suivre et à effectuer. Ce rapport ne contient que des recommandations, il n'a pas de caractère contraignant en soi, si ce n'est le rappel aux obligations de l'employeur en terme de sécurité, d'incendie, de conditions de vie au travail des agents. Parmi ces priorités, certaines ont un caractère immédiat :

- Suivi des risques liés à la structure du bâtiment : un contrôle annuel est effectué par une entreprise mandatée par la Direction (le rapport de ce contrôle nous est d'ailleurs fourni en annexe)

- Sécurité incendie dans les salles d'archives en vue de permettre une évacuation dans de bonnes conditions. Le Directeur a noté que chaque service a déjà fait un archivage au vue de la note de la responsable des archives départementales transmise par la division BIL. Mais il va demander un effort supplémentaire en terme d'archivages d'ici à Septembre 2024. La direction fera une note en ce sens. En ses termes, M le Directeur estime que nos applications retracent ce dont nous avons besoin et qu'il n'est pas nécessaire de conserver des documents à outrance au cas où...

- Sécurité incendie : des points de vigilances au niveau du câblage et de l'isolation électrique. Point de vigilance également au niveau des surcharges électriques, il est rappelé qu'il ne doit pas y avoir de cafetière, micro-ondes ou frigo branchés sur les mêmes prises que les réseaux informatiques. Il faut également éviter la multitude de rallonges et de multi-prises. Une attention particulière doit être portée sur le chargeur de batterie au lithium (interdit dans les bureaux).

- Concernant les risques liés à l'électricité, une levée des non-conformités soulevées par un rapport d'audit du 02/11/23) est en cours.

- Pour le risque lié à l'amiante : une signalétique va être installée sur tous les sites du département afin d'identifier clairement les zones à risques. Une explication de cette signalétique serait faite par la Direction à destination des agents.

- Concernant l'évacuation en cas d'incendie : l'installation du système sécurité incendie est terminée, la Direction est en attente de la visite du bureau VERITAS pour validation du système. De plus, vu au point "Budget" des formations obligatoires sur la sécurité incendie vont être mise en place à destination de tous les agents. Enfin la Direction a produit une note sur la sécurité incendie permettant de répondre aux nouvelles organisations du travail.

Certaines mesures évoquées par l'ISST sont à réaliser dans un 2nd temps. A ce titre, avec les travaux prévus, des locaux spécifiques pour entreposer les chariots et produits d'entretiens seront prévus.

La direction attend des devis pour des chaises hautes pour les agents d'accueil ainsi que pour des déflecteurs d'air à installer sur les blocs clim à l'intérieur des bureaux.

Sont évoqués ensuite les plans du bâtiment de Narbonne fournis par le cabinet EOSE.

Concernant les salles de convivialité, chaque étage disposera de sa salle. Au RDC, une salle avec machine à café existe déjà à côté de la salle de restauration. Au R+1, cette salle sera prévue dans l'espace actuel de la cellule comptabilité du SIE. Au R+2, cet espace sera matérialisé sur l'actuel installation de la trésorerie hospitalière.

Au R+1, une salle de réunion et une bulle de confidentialité permettront à chaque service et organisations syndicales de tenir leurs réunions en grand ou petit nombre, un système de réservation sera alors mis en place.

Des demandes spécifiques de chaque service ont été formulées et vont être soumises au cabinet EOSE pour en évaluer la faisabilité.

Concernant les plans après travaux du site de Narbonne, nous les tenons à votre disposition.

5- Registre santé sécurité au travail, accidents de service, aménagement de poste et fiches de signalement.

Une réflexion est menée par la Direction sur le tri sélectif dans les espaces communs et dans les bureaux, 2 devis sont actuellement à l'étude.

Au sujet de la température dans les bureaux de Carcassonne Cité, le régisseur intervient ponctuellement à

chaque fois que nécessaire. De plus un système de gestion du chauffage individualisé a été mis en place.

Pour l'espace vélo de Narbonne, la Direction réfléchit à un agrandissement. Concernant les vélos électriques présents sur les différents sites, la direction réfléchit à la possibilité de s'en servir pour rentrer chez soi de façon à inciter les agents qui le peuvent à investir dans un tel équipement pour la réalisation du trajet domicile-travail.

Pour le micro de la caisse à Carcassonne cité, le devis est signé, les travaux sont prévus en Avril.

Un accident de travail (trajet domicile-travail) est à déplorer. La Direction étudie la possibilité de rédiger un guide de la bonne utilisation des trotinettes électriques.

Cinq fiches de signalements sont évoquées, 4 ont fait l'objet d'une mise en garde adressée au contribuable et 1 a fait l'objet d'un article 40 au procureur de la république.

Un point est également fait sur le suivi des exercices incendie. M Durantin rappelle l'obligation d'effectuer 2 exercices par an sur les sites de plus de 50 agents et 1 exercice par an sur ceux de moins de 50 agents. Mme Calicharane a pour mission de suivre l'exécution de ces exercices et de rappeler à chaque responsable de site cette obligation. Les OS demandent à la direction que le rapport produit en fin d'exercice d'évacuation leur soit communiqué et qu'un retour, même succinct, soit fait aux agents de façon à améliorer ce que n'a pas fonctionné lors de l'exercice.

6- Présentation de la note d'orientations ministérielles sur la santé, sécurité et conditions de vie au travail 2024

Mme Amiel nous présente les 6 points développés dans cette note d'orientation :

- Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors

d'événements graves

- Renforcer l'efficacité des campagnes de recueil des risques professionnels et d'élaboration du PAP (déploiement du nouvel outil Prév'Action)
- Améliorer les conditions de vie au travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelles des agents et accompagner les agents en fin de carrière
- Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information
- Maîtriser le risque amiante.

7- Questions diverses

- Le sujet de l'accès au RIAC à Carcassonne pour les agents du CDC Part qui sont en horaires décalés est évoqué. La direction se rapproche de la DG afin de savoir s'il est possible de mettre en place la carte Apetiz ou des tickets restaurants pour ces journées spécifiques.
- Les OS proposent sur recommandations de l'ISST une visite du site de Narbonne sur le thème "Sécurité Incendie"

Vu la densité de ce compte-rendu (non exhaustif !), la séance ne pouvait se tenir sur une 1/2 journée... Celle-ci est levée à 16h25.

Pour le CSAL-FS, Nicolas CASTILLON et Céline DEMAYA

Notre courriel :

cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

